



Déclaration liminaire CAPD 11 mai 2023

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD se tient dans un contexte social tendu, que l'exécutif entretient de façon plus ou moins permanente depuis des mois concernant les retraites et des années pour ce qui est de l'Education nationale.

Après plusieurs passages en force pour imposer une réforme des retraites aussi brutale qu'injuste, qui fait par ailleurs suite à d'autres attaques concernant la protection sociale (notamment celle de l'assurance chômage), le président et le gouvernement entendent s'attaquer à d'autres pans de notre système social comme la remise en cause de l'inconditionnalité du RSA.

Cette politique du bâton et de la carotte ne se limite pas à la protection sociale d'ailleurs et l'E.N. n'est pas épargnée. On a à juste titre parlé de « travailler plus pour gagner plus » concernant le fameux Pacte, mais à y regarder de plus près il s'agit en réalité de « travailler plus, encore plus et toujours plus... pour gagner moins, encore moins et toujours moins » en tout cas moins que l'inflation 2023, sans parler des pertes de pouvoir d'achat depuis des années, et également encore et toujours moins que la moyenne des pays européens.

Ne parlons pas des moyens retirés ici ou là à la rentrée 2023, notamment en Drôme, (bien que vous allez encore nous répondre qu'il faut s'estimer heureux), du nombre de places au CRPE qui stagne quand les besoins sont criants, des RASED toujours autant décimés, du non-remplacement, de l'absence de formation continue si ce n'est quelques animations pédagogiques au contenu restreint et imposé, d'une formation initiale où les PES, positionné·es majoritairement comme moyens d'enseignement à 100% sont mis·es en difficulté dès leur année de stage, etc...

Enfin, les attaques incessantes contre notre professionnalité, la multiplication des injonctions et prescriptions pédagogiques, la généralisation de la culture de l'évaluation au détriment des apprentissages témoignent d'une idéologie libérale s'inspirant du management issue de l'entreprise appliquée à l'E.N.

Voilà brièvement (oui brièvement car nous pourrions y passer encore de longues minutes...) le contexte dans lequel se débattent les personnels et les élèves, de la maternelle à l'Université. Pour notre organisation syndicale, largement représentative des PE en Drôme, il est nécessaire de le rappeler en amont des décisions qui seront prises par vos soins M. Le DASEN, dans cette CAPD. Non que vous les ignoriez, ou que vous les partagiez, mais pour rappeler que les conséquences de vos choix en matière d'accès au droit à travailler à temps partiel s'inscrivent dans un contexte qui pèse encore plus sur les personnels qui vont jusqu'au recours (contrairement peut-être à d'autres qui y renoncent ; d'ailleurs, si on regarde le nombre de recours en 2023, il est environ de moitié par rapport à 2021).

Les élu·es du SNUipp-FSU26 sont donc présent·es aujourd'hui à cette CAPD pour défendre la demande de personnels qui sollicitent ce droit afin de pouvoir mener à bien leurs missions au sein de l'Education nationale. Rappelons d'ailleurs que celles et ceux qui l'obtiennent, de droit ou sur autorisation, subissent la conséquence rarement simple à assumer (surtout en ces temps d'inflation galopante) d'un salaire diminué.

Comme nous vous l'avons indiqué en propos liminaires, nous pensons que le contexte dégradé dans l'E.N. pèse encore davantage sur nos collègues qui ont formulé un recours.

Il est donc primordial que l'Administration de proximité, qui œuvre au plus près des personnels, soit avant tout guidée par la prise en compte des besoins des personnels, parfois de leur souffrance, clairement exprimés dans de nombreux courriers reçus à l'occasion de cette CAPD.

Or, concernant les dossiers qui nous intéressent ce jour, M. le DASEN, vos refus d'accorder ces demandes de TP mettent exclusivement et systématiquement en avant le seul « intérêt du service ». Ces décisions, aucunement personnalisées et argumentées, sonnent en réalité comme une fin de non-recevoir automatique.

Dans l'intérêt du service, vaut-il mieux avoir des enseignant·es qui allient équilibre professionnel et personnel et qui assurent la classe, ou des personnels sous tension, en arrêt, en disponibilité voire démissionnaires ; et en tout cas toujours en souffrance ?

L'E.N. ne peut plus se permettre d'afficher à tout bout de champ le concept de « bienveillance » et faire tout l'inverse en termes de gestion RH. La situation ne va faire qu'empirer si, au-delà de la maltraitance institutionnelle nationale rappelée plus haut (relative aux postes, aux salaires et au métier) une attention particulière n'est pas portée localement aux demandes d'une toute petite partie de la profession à user de ses droits.

Aussi et pour conclure sur ce sujet, le SNUipp-FSU26 vous demande solennellement, M. le DASEN, d'accorder la possibilité de travailler TP à l'ensemble des personnels qui vous ont fait leur demande.

Nous profitons de cette CAPD, instance devenue bien rare depuis la mise en place de la loi de dite de Transformation de la FP (belle transformation pour les droits des personnels de n'être quasiment plus représenté·es en instance paritaire...le SNUipp-FSU rappelle d'ailleurs sa demande d'abrogation de cette loi) ... nous profitons donc de cette CAPD pour évoquer le Mouvement départemental, au travers de plusieurs questions diverses que nous vous avons transmises.

Sur ces points, qui restent en suspens et dont certains vont le rester faute de solutions dans le cadre de ce Mouvement 2023, il aurait été tellement plus efficient de tenir, comme chaque année, un groupe de travail départemental paritaire préparatoire au Mouvement. Certes l'harmonisation académique à marche forcée, imposée lors de parodie de GT contre l'avis de toutes les OS, vient parachever l'opacité dans laquelle, après la loi de TFP, se déroule désormais l'opération de carrière la plus attendue de l'année et qui concerne le plus grand nombre de personnels. Mais il n'est pas interdit à l'Administration drômoise d'être plus souple que le Rectorat et d'ouvrir la porte au dialogue constructif plutôt que de déplorer la présence de délégué·es du personnel dans les réunions qu'elle organise qui viennent y poser les questions auxquelles ne pensent pas forcément la profession et surtout qui auraient pu se traiter à l'occasion d'un GT beaucoup plus approprié.

Sur le Mouvement, comme pour les demandes de Temps partiels, pour lesquelles nous ne doutons pas que vous présenterez un état global du nombre de demandes et leurs caractéristiques, il va de soi que nous souhaiterions connaître d'ores et déjà le nombre de participant·es. Cela nous semble si évident de pouvoir disposer de cette information, en tant que délégué·es des personnels, que nous avons omis de formuler cette demande spécifique dans nos questions diverses.

Enfin, nous tenons à rappeler que pour être présents aujourd'hui en CAPD, les délégué·es du personnel doivent être remplacé·es sans condition et pour la journée. Dans le cas où cela serait impossible pour des raisons de tension au niveau du remplacement, la CAPD doit être ajournée.

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD, nous vous remercions pour votre écoute attentive.